

COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT

Etaient présents : Nicolas DUMONT, René CAILLEUX, Robert DEBRAY, Philippe DESCAMPS, Laurent PARSIS, Bernard DELATTRE, Francis GOUESBIER, Christophe MENNESSON, Frédéric DELOHEN, Anne-Marie DORION, Michel BOUTIN, Claude JACOB, Guy HAZARD, Dominique HENOCOQUE, Laurent PRUVOT, Bernard DAVERGNE, Jean-Michel FLACHET, Jean-Pierre BOUDINELLE, Pascal LEFEBVRE, Fabrice FRION, Mathieu DOYER, Eric MOUTON, Gilles CROIZE, Marc DELANNOY, Éric KRAEMER, Isabelle ALEXANDRE, Jeanine BOURGAU, Evelyne DORLEANS, Alain BAILLET,

Arrivés à la question N°4 : Carole BIZET, Yves BUTEL, Patricia POUPART

Etaient absent ayant donné pouvoir : Jocelyne MARTIN pouvoir à Fabrice FRION, Loïc BINARD-LAURENT à Christophe MENNESSON, Vincent HETROY à Marc DELANNOY, Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT à Bernard DAVERGNE, Emmanuel DELAHAYE à Nicolas DUMONT, Claude HERTAULT à Éric KRAEMER

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Anne-Marie DORION en qualité de secrétaire de séance conformément aux textes en vigueur.

1/ Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état.

2/ Adoption du compte administratif 2018

Après avoir pris connaissance du document présenté par le Président et constaté que :

- les résultats de l'exercice sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :
 - En section d'investissement : un résultat de l'exercice de +55 643,85€ et un résultat reporté de l'exercice 2017 de - 11 847,75€ soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de + 43 796,10€
 - En section de fonctionnement : un résultat de l'exercice de - 134 166,94€ et un excédent reporté de l'exercice 2017 de 134 218,03€, soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de +51,09 €

Le Président invite les membres de l'assemblée à désigner un Président de séance afin de procéder au vote du compte administratif.

Claude JACOB est désigné Président de Séance.

Le comité syndical (le président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif du budget du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour l'exercice 2018

3/ Adoption du budget pour 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343.2
- Vu la délibération du Comité Syndical fixant les modalités d'amortissement des biens
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses	70 460 €
Recettes	70 460 €

Section de fonctionnement

Dépenses	2 433 255 €
Recettes	2 433 255 €

Après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement

4/ Fixation du montant des cotisations pour les communes et les EPCI

- Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2019
- Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PNR » à 0,80 € par habitant
- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à 2,70 € par habitant
- de fixer une contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50€ par habitant
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2019 communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.

5/ Adhésion de la commune de Cocquerel

- Vu les statuts du syndicat mixte en date du 20 juin 2013 et notamment son l'article 4 « Adhésion après la création du syndicat mixte »
- Vu la délibération de la commune de Cocquerel en date du 1^{er} février 2019 demandant son adhésion au syndicat mixte pour la mission Parc.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'admettre la commune de Cocquerel à faire partie du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées à compter de l'année 2019.

6/ Point d'avancement sur les délibérations prises par les communes et les EPCI sur l'approbation de la charte de Parc

Présentation en séance par le Président

7/ Liste des arrêtés du Président pris dans le cadre de la délégation du Comité Syndical

DATE	N°	INTITULÉ
25/02/2019	TD-ND/2019.1	Plan de financement de l'opération « Restauration des continuités des réseaux de mares sur le territoire du PNR Picardie Maritime (hors Ramsar) »
25/02/2019	TD-ND/2019.2	Plan de Financement de l'opération « Restauration du Larris de Yonval »
25/03/2019	TD-ND/2019.3	Fixation des tarifs de location de matériel et d'organisation des fêtes d'anniversaire à destination des enfants pour la régie tourisme

8/ Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15 .

Fait à Abbeville, le 16 avril 2019

Le Président,
Nicolas DUMONT

